

6-7 GEORGE V, A. 1916

Une allocation de faveur pourrait être accordée dans certains cas en vertu de cette clause?—R. Vous pourriez prendre presque toutes les mesures voulues en vertu de ce paragraphe.

Q. Cette clause serait suffisante pour comprendre des cas du genre de celui que vous citez?—R. Je serais porté à le croire, je suppose que ce paragraphe vous laisserait assez de liberté d'action pour vous permettre de faire quoique ce soit.

Q. Avez-vous des documents imprimés concernant les pensions et qui seraient utiles dans nos minutes?—R. Non, je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: C'est très bien, merci beaucoup. Nous vous sommes très obligés d'avoir bien voulu vous rendre ici ce matin.

Le témoin est renvoyé.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Une lettre de M. George A. Kingston, membre du comité des compensations aux travailleurs de la province d'Ontario, à l'honorable M. Hazen, notre président, en date du 5 courant, contient le paragraphe suivant:—

“ Je puis ajouter que j'ai causé, hier, avec M. Frank Darling, qui, à ce que je vois, a comparu devant votre comité, la semaine dernière, et, au sujet de sa suggestion de \$12.50 par semaine, il est intéressant de savoir que si l'on prend les 7,600 cas qui se sont présentés à notre Comité en 1915, la moyenne du salaire a été de \$13.23 ”.

Le greffier a reçu la lettre suivante qu'il convient de faire paraître dans les minutes de ces délibérations:

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN,

OTTAWA, 5 avril 1916.

CHER MONSIEUR,

Je n'ai pas accompagné sir Herbert Ames, ce matin, lorsqu'il s'est présenté devant votre comité parce que j'en suis venu à la conclusion qu'il ferait entrer dans sa déclaration toutes les suggestions que j'aurais pu être en mesure de faire.

Je ne suis pas certain, cependant, si l'on a attiré l'attention du comité sur la possibilité qu'il y ait plusieurs pensionnaires, y compris les veuves, qui retournent en Angleterre. En ma qualité de secrétaire du Fonds patriotique canadien je puis déclarer avec preuves à l'appui qu'un grand nombre de familles de soldats sont retournées à leurs anciens foyers de l'autre côté de l'Atlantique, tandis qu'il se passe bien peu de jours sans que je reçoive une ou plusieurs demandes de familles qui désirent une assistance pour défrayer leurs frais de transport. Je puis dire que cette assistance n'est accordée que dans des cas très exceptionnels, mais le grand nombre des demandes me force à croire que, dès que la chose sera possible au point de vue financier, un bien plus grand nombre de familles quitteront le Canada de leur plein gré.

Je doute que cette mesure s'applique aussi aux soldats complètement ou partiellement invalides. La plupart de ces personnes s'en sont venues au Canada, attirées par les facilités plus grandes de trouver de l'emploi et par la rémunération plus considérable promise pour le travail. Lorsque l'emploi cessera d'être le but principal de leur vie, ils seront portés à retourner dans leurs patries.

Qu'il faille ou non détourner ces hommes de la pensée de quitter le Canada, c'est là une question sur laquelle je ne crois pas être en état de me prononcer. Je suis porté à me prononcer d'une façon plus positive lorsqu'il s'agit d'hommes ayant de petites familles, parce que je suis sous l'impression que le Canada n'est pas disposé à perdre les revenus que ces familles représentent. En conséquence,